Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le - 9 NOV. 2026
ID : 062-216203497-20261109-2026063A-AI

Département du Pas de Calais

Commune de Fouquereuil

ARRETE DU MAIRE

N°2026-063

Objet : Désignation du correspondant incendie et secours

Le Maire de Fouquereuil,

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, et notamment son article 13 ;
Vu le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;
Vu l'article D.731-14 du code de la sécurité intérieure ;
Considérant que la commune n'a pas d'Adjoint au maire ou de conseiller municipal délégué au titre des questions de sécurité civile ;
Considérant que le maire a l'obligation de désigner un correspondant incendie et secours

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Mickaël DELEYE est désigné correspondant incendie et secours pour la commune de FOUQUEREUIL

ARTICLE 2 : Le correspondant incendie et secours sera l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.
Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistre ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.
Le correspondant incendie et sécurité est chargé de mettre en place ,évaluer et réviser le plan communal de sauvegarde.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transmis au préfet du Pas-de-Calais et au président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours.

ARTICLE 4 : Cet arrêté sera publié dans les registres des arrêtés. En outre, il sera notifié à l'intéressé et publié selon les modalités définies par délibération du conseil municipal.

Fait à Fouquereuil le 09 Novembre 2026

le Maire

MAIRIE DE FOUQUEREUIL (P-d-C)

Fabrice PEREIRA